

REPUBLIQUE FRANCAISE

---

**COMMUNE DE DUNES**

(TARN-ET-GARONNE)

---

Année 2026 – Séance n°3

***Procès-verbal de séance du Conseil Municipal***  
***Mercredi 20 mars 2026***

L'an deux mille vingt-six et le vingt du mois de mars (20/03/2026) à 20h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 16 mars 2026, par M. Alain ALARY, maire, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal.

**ETAIENT PRESENTS :**

ALARY Alain, maire sortant, JULIEN Jean-Yves, CHASSAGNE Bastien, VESIN Stéphanie, VAL Noël, DUMONTIER Pascal, SOREL Olivier, SAVERIO Nicolas, GASBARRE Séverine, BRU Marine, POUTRAIN Céline, BIRBES-DUPIN Axelle, BEDIN Laure, DOS REMEDIOS Marco, CARBALLO TORIBIO Valérie, DELAGE Mallaury

**ABSENTS EXCUSES**

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Laure BEDIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

## **1 – Installation du Conseil Municipal**

M. le maire, Alain ALARY, ouvre la séance et procède à l'appel des nouveaux conseillers municipaux. Le Conseil Municipal est réputé complet.

M. VAL, doyen du Conseil prend la présidence et fait signer la feuille d'émargement.

Mme Laure BEDIN, la plus jeune de l'assemblée est nommée secrétaire de séance.

Après lecture du règlement de l'élection du maire, deux assesseurs sont nommés : Mme Marine BRU et M. Pascal DUMONTIER.

La candidature de M. Jean-Yves JULIEN est présentée par M. Bastien CHASSAGNE.

Il n'y a pas d'autres candidats.

## **2 – Election du Maire**

### **DEL\_011\_2026**

L'élection est réalisée à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué par M. VAL Noël, Mme BRU Marine et M. DUMONTIER Pascal.

- Résultat : - 2 bulletins blancs,
- 13 voix pour M. Jean-Yves JULIEN.

M. JULIEN est élu maire de Dunes et prend la présidence de la séance.

M. Alain ALARY remet l'écharpe au nouveau maire élu.

## **3 – Détermination du nombre d'adjoints**

### **DEL\_012\_2026**

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il y a 15 membres au sein du Conseil, il est possible de nommer jusqu'à 4 adjoints.

M. le maire propose que le Conseil Municipal soit composé de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le maire.

## **4 – Elections des adjoints**

### **DEL\_013\_2026**

M. le maire informe le Conseil Municipal que le vote des adjoints est un vote par liste.

Deux listes sont proposées.

Liste A : M. Bastien CHASSAGNE, Mme Stéphanie VESIN et M. Noël VAL.

Liste B : Mme Valérie CARBALLO – TORIBIO, M. Marco DOS REMEDIOS et Mme Mallaury DELAGE.

Le vote se déroule à bulletin secret.

- Résultats :

- Liste A : 12 voix.
- Liste B : 3 voix.

Il n'y a aucun bulletin blanc ou nul.

M. le maire informe le Conseil Municipal que M. Bastien CHASSAGNE, Mme Stéphanie VESIN et M. Noël VAL sont les trois adjoints élus.

Mme Stéphanie VESIN sera représentante de la Mairie de DUNES avec M. JULIEN à la CC2R.

M. le maire présente le tableau du Conseil Municipal qui suit l'ordre des élections, vérifie les coordonnées et informations de chaque conseiller.

Les élus concernés signent le Procès-Verbal d'élection, la feuille de proclamation et le tableau du Conseil Municipal.

## **5 – Lecture et diffusion de la Charte de l'élu local**

La charte de l'élu local est distribuée à tous les membres du Conseil Municipal.

## **6 – Indemnités de fonction : maire, adjoints et conseillers titulaires d'une délégation**

**DEL \_014 \_2026, DEL \_015 \_2026, DEL \_016 \_2026**

Il faut déterminer les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers munis de délégations.

Le pourcentage pour le maire est de 55,7 % maximum de l'Indice Brut. Pour les adjoints il est de 21.38 %.

M. le maire propose de prendre 70 % de l'enveloppe afin de garder un reliquat pour des conseillers munis de délégations.

Soit : - 38.80 % pour le maire,

- 14.96 % pour les adjoints,

- 5.44 % pour les délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

M. le maire précise les délégations des adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjoint : M. Bastien CHASSAGNE, délégué à l'organisation du personnel et aux relations avec les associations.
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme Stéphanie VESIN, déléguée aux finances, à l'administration et à la communication.
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Noël VAL, délégué aux travaux, à l'environnement et à la voirie.

M. le Maire précise que Mrs. VAL et CHASSAGNE seront délégués au Syndicat de l'Eau. L'organisation des Commissions sera effectuée lors du prochain Conseil Municipal.

#### - Délégation au Conseiller Municipal

M. le maire propose au Conseil Municipal de donner la délégation « Fêtes, cérémonies et festivités liées au domaine associatif » à Mme Séverine GASBARRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de prendre la délibération correspondante.

### **7 - Délégation au maire**

#### **DEL\_017\_2026 et DEL\_018\_2026**

M. le maire procède à la lecture des délégations aux fonctions de maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les délégations aux fonctions de maire.

Dans la mesure où deux marchés publics sont actuellement en cours (MAM et pharmacie), il y a lieu de voter la délibération relative aux marchés publics.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Questions diverses**

- M. le maire précise qu'un groupe WhatsApp sera créé pour l'ensemble des conseillers municipaux.
- Une visite des bâtiments communaux (centre technique, école, salles, maison de la santé) sera organisée avec tous les membres du Conseil Municipal.
- Des questions sont posées sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Il est bien précisé que des commissions seront créés, et en fonction des sujets, des groupes de travail spécifiques pourront venir compléter ces commissions. Suite à leurs travaux, le Conseil Municipal pourra délibérer. Le Conseil Municipal se réunira à des fréquences variables, selon les besoins.
- Un bureau des adjoints va être mis en place afin de garantir un lieu propice à l'échange et à la confidentialité.

- Les horaires actuels de la Mairie sont maintenus.
- M. le maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal.

## FIN DE SEANCE A 21H50

### Liste des délibérations prises

DEL\_011\_2026 ELECTION DU MAIRE

DEL\_012\_2026 CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

DEL\_013\_2026 ELECTION DES ADJOINTS

DEL\_014\_2026 INDEMNITES DU MAIRE

DEL\_015\_2026 INDEMNITES DES ADJOINTS

DEL\_016\_2026 INDEMNITES DES ELUS TITULAIRES D'UNE DELEGATION

DEL\_017\_2026 DELEGATIONS AU MAIRE

DEL\_018\_2026 DELEGATIONS AU MAIRE MARCHES PUBLICS



